

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 24 juin 2022

N° 2022-326

Convocation du 17 juin 2022

Aujourd'hui vendredi 24 juin 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE

Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Marie-Claude NOEL

M. Bernard-Louis BLANC à Mme Laure CURVALE

Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI

Mme Fatiha BOZDAG à M. Fabrice MORETTI

Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET

Mme Eve DEMANGE à Mme Fannie LE BOULANGER

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT

M. Jérôme PESCINA à M. Christophe DUPRAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

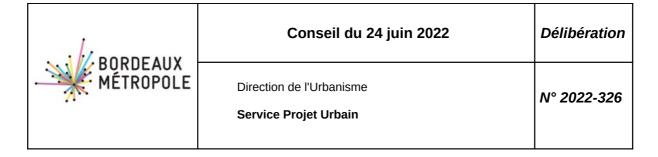
M. Pierre HURMIC à M. Patrick LABESSE de 12h10 à 13h35 et à partir de 16h35 M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 16h50 M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 14h30 M. Jean TOUZEAU à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 15h15 Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h15 M. Jean-François EGRON à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00 Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick PAPADATO à partir de 15h15 Mme Claudine BICHET à Mme Céline PAPIN à partir de 12h53 M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 15h35 Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 13h21 Mme Brigitte BLOCH à Mme Laure CURVALE de 12h30 à 13h35 et à partir de 16h45

M. Patrick PAPADATO à Mme Isabelle RAMI de 12h00 à 13h35 M. Alexandre RUBIO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50 Mme Stéphanie ANFRAY à M. Serge TOURNERIE à partir de 15h30 Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 16h35 Mme Myriam BRET à Mme Josiane ZAMBON à partir de 17h00 Mme Pascale BRU à Mme Christine BOST à partir de 13h21 M. Alain CAZABONNE à M. Christian BAGATE à partir de 16h00 M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h50 M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 16h05 M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON à partir de 17h00 Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 14h30 M. Jacques MANGON à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 14h30 M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 14h30 Mme Eva MILLIER à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h59 M. Michel POIGNONEC à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 12h50M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 12h50 M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 13h21 Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 16h14 M. Bastien RIVIERES à Mme Anné LEPINE à partir de 12h15 M. Fabien ROBERT à M. Christian BAGATE à partir de 12h30 M. Emmanuel SALLABERRY à M. Dominique ALCALA à partir de 13h21M. Kévin SUBRENAT à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 16h05 Mme Agnès VERSEPUY à M. Patrick BOBET à partir de 13h10

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:

M. Philippe POUTOU à partir de 13h31

LA SEANCE EST OUVERTE



LORMONT - Secteur La Ramade sud - Convention financière de répartition des recettes du Projet urbain partenarial entre la commune et Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 2020-207 du 25 septembre 2020, le Conseil métropolitain a instauré un périmètre de Projet urbain partenarial (PUP) sur le secteur de La Ramade sud à Lormont.

La délibération votée stipule en son article 4.3.2 que « Les espaces publics seront réalisés par Bordeaux Métropole... Cela comprend tous les travaux préparatoires, terrassement, revêtements et tous les postes Voirie réseaux divers (VRD) hors réseaux d'assainissement eaux usées (Alimentation eau potable (AEP), télécoms, éclairage public) ainsi que le mobilier urbain. ».

La délibération prévoit ainsi que Bordeaux Métropole réalisera les travaux d'éclairage public pour le compte de la ville, compétente, laquelle lui remboursera le montant des travaux, estimés à 216 000 € HT, soit 259 200 € TTC.

Or cette disposition va à l'encontre de la délibération cadre n°2005-0353 du 27 mai 2005 précisant les « Modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par la Communauté Urbaine de Bordeaux et modalités d'attribution d'un fonds de concours - Modification de la convention cadre... ». En effet, la délibération limite la réalisation des équipements d'éclairage public pour le compte des communes aux voies majeures de catégorie 1 et 2, dans l'objectif d'un traitement coordonné d'agglomération ; en conséquence, sur les voies de catégorie 3 et 4, le coût et les travaux sont à la charge de la commune.

Les voies à créer ou à requalifier dans le programme des équipement publics du périmètre de La Ramade sud relèvent exclusivement de ces catégories 3 et 4 ; les travaux d'éclairage public seront donc réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Lormont.

Ni la nature, ni les coûts estimés des équipements publics prévus dans le périmètre du PUP (école et espaces publics), ainsi que les recettes prévisionnelles ne sont modifiées.

En revanche, le tableau financier final varie, réaffecte l'ensemble des dépenses d'éclairage public à la commune, en répartissant désormais les frais de maîtrise d'œuvre et les aléas sur chacune des maîtrises d'ouvrage.

	MOA Bordeaux Métropole	MOA commune de Lormont	
Nom du secteur	Coût HT VRD + plantations (incluant MOE, aléas 20%)	Coût HT éclairage public (incluant MOE, aléas 20%)	Total
Secteur 1 : rue Jean Itey	223 536	28 800	252 336
Secteur 2 : voie de desserte en bouclage de l'allée Cassagne	685 440	54 000	739 440
Secteur 3 : voie douce ouest	122 436	78 000	200 436
Secteur 4 : voie douce sud	231 630	98 400	330 030
Etudes diverses, diagnostic et mission SPS	123 333	0	123 333
Travaux divers	220 833	0	220 833
Sous-Total	1 607 208	259 200	1 866 408

Le bilan pour les deux collectivités s'établit ainsi :

4. BILANSPREVISIONNELS	
FINANCEMENTS PUP	montant HT
TOTALRECETTESPUP	2 866 800
BILAN BORDEAUX METROPOLE	montant HT
dépenses d'investissement espaces publics	-1 607 208
dépenses d'investissement 2 dasses école nouvelle La Ramade	-1 851 892
dépenses acquisition du foncier pour espaces publics	-219 583
dépenses de reversement quote-part recettes PUP à la ville pour édairage public (36 % de 25	9200€HT) -93312
reættes PUP ALUR	2 866 800
TOTAL reste à cha	arge (déficit) -905 195
BILAN VILLEDELORMONT	montant HT
dépenses d'édairage public	-259 200
reversement par BM quote-part recettes PUP à la ville pour édairage public (36 % de 216 000 €	EHT) 93 312
TOTAL reste à cha	arge (déficit) -165 888

Cela étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la délibération cadre n°2005-0353 du 27 mai 2005 précisant les modalités techniques et financières de réalisation d'ouvrages de compétence communale par la Communauté urbaine de Bordeaux et les modalités d'attribution d'un fonds de concours,

VU la délibération n° 2020-207 du 25 septembre 2020 instaurant un périmètre de Projet urbain partenarial (PUP Alur) sur le secteur de la Ramade sud à Lormont,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la nécessité de rectifier la délibération n° 2020-207 du 25 septembre 2020 pour respecter la délibération-cadre n°2005-0353 du 27 mai 2005, en réaffectant les dépenses d'éclairage public à la commune, modifiant ainsi les bilans de la commune et de la métropole,

DECIDE

<u>Article 1 :</u> la commune de Lormont réalisera sous sa maîtrise d'ouvrage les travaux d'éclairage publics prévus dans le périmètre du PUP La Ramade sud,

Article 2 : le plan de financement actualisé prévisionnel des équipements inscrits dans le périmètre du PUP de La Ramade sud est actualisé comme suit,

4. BILANSPREVISIONNELS	
FINANCEMENTS PUP	montant HT
TOTALRECETTESPUP	2 866 800
BILAN BORDEAUX METROPOLE	montant HT
dépenses d'investissement espaces publics	-1 607 208
dépenses d'investissement 2 dasses école nouvelle La Ramade	-1 851 892
dépenses acquisition du foncier pour espaces publics	-219 583
dépenses de reversement quote-part recettes PUP à la ville pour édairage public (36 % de 259 20	0€HT) -93 312
recettes PUP ALUR	2 866 800
TOTAL reste à charge	e (déficit) -905 195
BILAN VILLEDELORMONT	montant HT
dépenses d'édairage public	-259 200
reversement par BM quote-part recettes PUP à la ville pour édairage public (36 % de 216 000 € HT) 93 312
TOTAL reste à charge	e (déficit) -165 888

Article 3 : de verser la quote-part de recettes PUP revenant à la commune pour contribution aux dépenses d'éclairage public à l'achèvement desdits travaux d'éclairage public, selon les modalités figurant à la convention annexée,

Article 4 : de laisser inchangé les autres articles et annexes de la délibération n° 2020-207 du 25 septembre 2020,

<u>Article 5 :</u> d'autoriser Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

<u>Article 6 :</u> de tracer les recettes encaissées pour le compte de la ville dans le cadre d'un compte 458 ouvert à cet effet.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 24 juin 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 28 JUIN 2022	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,
DATE DE MISE EN LIGNE : 30 JUIN 2022	Madame Christine BOST